

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 89

présenté par  
M. Poisson

-----  
**ARTICLE 4**

Après l'alinéa 11 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« - une méthode et un calendrier d'évaluation des deux plans précédemment mentionnés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important de faire évoluer les deux plans en fonction de l'évolution des besoins car ce sont des dispositions nouvelles.